

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 10 (1918)
Heft: 12

Artikel: Le programme des revendications ouvrières de la C.G.T. française
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383233>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le comité fédéral se déclara d'accord avec cette conférence, à la condition que les centrales des deux groupes de nations belligérantes soient représentées, ainsi que les centrales des pays nouvellement constitués. La commission syndicale nomma comme délégués à cette conférence internationale les camarades Dürr et Schürch, secrétaires de l'Union syndicale; le camarade Ryser, membre du comité fédéral; Ilg et Gros-pierre de la Fédération des métallurgistes; Marti de la Fédération du textile. La délégation proposera d'ajouter au programme de la paix la journée de huit heures.

Une proposition des ouvriers sur bois, de ne pas se faire représenter à cette conférence, fut repoussée par toutes les voix contre quatre.

La discussion sur *la grève générale fut des plus vives*. Elle dura quatre heures et se termina par un renvoi de deux propositions au comité fédéral pour étude et rapport. Les délégués zurichois se plainquirent amèrement du comité d'action, parce qu'il crut devoir arrêter la grève. La fin, selon eux, était prématurée. Le comité d'action trouva de chauds défenseurs. Il fut félicité d'avoir su donner l'ordre de la reprise du travail au bon moment en évitant ainsi une guerre civile, où la classe ouvrière aurait certainement été vaincue dans une mer de sang.

Une proposition de renvoyer le congrès ouvrier du 21 décembre à la mi-janvier, présentée par le comité fédéral, afin d'avoir le temps nécessaire pour s'y préparer sérieusement, fut repoussée par 17 voix contre 14.

Une résolution fut adoptée sur la proposition des délégués cheminots, laquelle, se basant sur celle votée à l'assemblée du 24 novembre 1918, par tous les représentants des cheminots, décide de négliger aucun moyen si un seul employé devait être puni pour avoir fait son devoir envers l'organisation.



Le programme des revendications ouvrières de la C. G. T. française

La Confédération générale du travail, imitant l'exemple donné par le Parti socialiste français, a considéré qu'il était nécessaire de reprendre contact avec les masses ouvrières, et de soumettre à leur examen un programme d'action et de revendication immédiate.

Six mille travailleurs, hommes, femmes, jeunes gens remplissaient dimanche matin le 24 novembre, à 9 heures, le vaste vaisseau du Cirque d'hiver à Paris. Le secrétaire général de la C. G. T., le camarade Jouhaux, donna le sens du meeting: appeler la classe ouvrière à formuler clairement ses aspirations.

En ce qui concerne la guerre, il fait applaudir cette opinion que les conditions de l'armistice, loyalement appliquées sans exagérations inhumaines et dangereuses, n'affament pas les peuples des empires centraux, qui font actuellement leur révolution. Il condamne toute intervention armée des Alliés en Russie et en Allemagne, intervention qui ne pourrait que compromettre l'instauration de régimes démocratiques et socialistes dans ces pays.

Puis, d'une voix forte qui porte dans toute la salle, Jouhaux donne connaissance du programme des revendications ouvrières que le manque de place nous oblige bien à regret de résumer:

Les conditions de la paix justes. La C. G. T., au nom de la classe ouvrière organisée, renouvelle son attachement aux quatorze propositions du président Wilson, estimant que la paix des peuples doit avoir pour bases les principes suivants:

1° Constitution de la Société des nations pour une libre coopération de tous les peuples.

2° Pas de guerre économique qui entraînerait inévitablement des représailles. Pas de protectionnisme économique qui aboutirait fatalement à la spoliation de la classe ouvrière.

3° Faciliter la vie économique de chaque pays. Pour cela, création d'un office international de transport et de la répartition des matières premières, internationalisation du domaine colonial en vue de la meilleure utilisation des ressources du sol et du sous-sol pour le bien-être général de l'humanité et pour le relèvement moral et matériel des indigènes.

4° Pas de représailles basées sur des intentions de vengeance, mais seulement la réparation des dommages causés. Pas d'annexion territoriale et reconnaissance du droit des peuples à se déterminer eux-mêmes.

5° La Société des nations apportant au monde une constitution juridique, doit commencer le désarmement général et le mener à bonne fin. Ainsi seulement le militarisme, tous les militarismes auront été vaincus. Seule la démocratie internationale triomphera.

La participation ouvrière à la conférence de la paix. La C. G. T., pour toutes les raisons qui précèdent et pour défendre les clauses ouvrières à insérer dans le traité de paix, revendique sa place officielle autour de la table des pourparlers de paix et affirme que les délibérations du congrès de la paix doivent être publiques. Elle déclare aussi nécessaire un congrès ouvrier international.

Plus d'entrave à la liberté. Saluant les révolutions russe, austro-hongroise, allemande, la C. G. T. réclame que la démocratie française ne leur soit pas inférieure en réalisations sociales; elle demande, par conséquent, que soient rétablies toutes les libertés constitutionnelles: droit de réunion, droit de parole; que soit supprimée la censure; une amnistie pleine et entière pour tous soit votée et que les étrangers soient libérés des camps de concentration.

Le droit ouvrier. Considérant que le travail ne doit plus être une marchandise que le capital accepte ou refuse à son gré, que la servitude industrielle doit disparaître, la C. G. T. réclame la reconnaissance du droit syndical pour tous les travailleurs, pour tous les employés des départements, des villes et des communes, pour tous les fonctionnaires de l'Etat.

Le droit d'intervention des syndicats doit être reconnu dans toutes les questions du travail. L'utilisation de bordereaux de salaire doit être généralisée dans toutes les industries, sous la forme de contrats collectifs et sous le contrôle des organisations syndicales.

La journée de huit heures. Estimant que le développement du progrès industriel doit résulter du perfectionnement de l'outillage et des modifications des méthodes de production, la C. G. T. demande que la journée de travail dans le commerce, l'industrie et l'agriculture ne dépasse pas *huit heures par jour*; que le travail de nuit dans les boulangeries, ainsi que celui dans les industries à feu continu et insalubres, soit interdit aux femmes et adolescents de moins de 18 ans; que la prolongation de la scolarité soit fixée à 14 ans.

Le contrôle ouvrier. En application de ces principes, la C. G. T. réclame, tant pour la démobilisation que pour le réajustement rapide des productions de guerre aux productions de paix, l'institution d'un Conseil économique national, aidé par des conseils économiques régionaux, dans lesquels les organisations syndicales auront leurs représentants directs, mandatés par elles et qui, en accord avec la classe ouvrière, détermineront les règles générales de la démobilisation et les conditions de la reprise économique.

Que les fonds de chômage soient reconstitués, que leur répartition soit assurée sous le contrôle des organisations ouvrières.

Le programme demande la reconstruction des régions détruites par des organismes collectifs nouveaux,

formés de représentants des producteurs et des consommateurs. *La réorganisation économique* par le développement de l'outillage national ou industriel et la diffusion illimitée de l'enseignement général et technique. *Le retour à la nation des richesses nationales* par l'établissement d'un contrôle assurant le fonctionnement du régime d'association entre l'industrie et l'Etat. *La lutte contre les fléaux sociaux.* Rien ne doit être négligé pour que la société dispense à chacun le plein développement de ses facultés intellectuelles, pour que, par des mesures de prévoyance, elle préserve contre l'alcoolisme, le taudis, le surmenage, et que, par l'assurance sociale, elle garantisse contre le chômage, la maladie, l'invalidité, la vieillesse tous les membres de la classe productrice.

Pour les ouvriers étrangers, la C. G. T. proclame que tout travailleur, quelque soit sa nationalité, a le droit de travailler là où il peut occuper son activité. La jouissance de toute les garanties d'ordre syndical, notamment le droit de participer personnellement à l'administration de son syndicat.

Le programme demande en outre l'extension de l'assurance sociale, des mesures contre la vie chère et enfin la répartition des charges budgétaires résultant de la guerre par l'application intégrale des lois d'impôt aux possédants.



Dans les fédérations syndicales

Charpentiers. — Après 20 jours de grève, les ouvriers charpentiers de Genève ont obtenu une augmentation de salaire de 8 francs par semaine en moyenne. Ce résultat atteint 120 ouvriers répartis en 20 établissements.

Ouvriers de la pierre. — La grève des ouvriers de la pierre de Zurich a duré 15 jours. L'augmentation de salaire obtenue est en moyenne de 12 francs par semaine. Les ouvriers grévistes étaient au nombre de 45 dans 6 établissements.

Tramways. — A Neuchâtel, les employés de tramways se sont mis en grève le samedi 8 novembre; ils furent les premiers à bénéficier des effets de la grève générale. Dès que le conseil d'administration apprit que la grève générale était déclenchée, il décida d'accepter l'entrevue qu'il venait de refuser, à la suite de laquelle il donna satisfaction aux grévistes qui reprirent immédiatement le travail sans attendre la fin de la grève générale.

Métallurgistes et horlogers. — Le comité central étendu de cette fédération a décidé dans une séance tenue les 23 et 24 novembre, de convoquer un congrès pour les 8 et 9 décembre, à la Maison du Peuple à Berne. L'ordre du jour porte: 1. Examen de la situation actuelle. 2. Augmentation des cotisations.

Ce congrès sera d'une haute importance pour l'avenir de la fédération, ainsi que pour le mouvement ouvrier suisse en général. Les métallurgistes et horlogers étant la plus forte fédération de l'Union syndicale, ses décisions ne manqueront pas d'influencer sur l'orientation du mouvement prolétarien suisse.



Mouvement syndical international

Danemark. — En juin 1918, les syndicats danois comptaient 198,811 membres. Ils doivent atteindre aujourd'hui un effectif de 200,000 membres, ce qui signifie un brillant résultat. Le Danemark adhère en 1905 à l'internationale syndicale avec 68,000 membres seulement, il en comptait 105,000 en 1913; il a doublé son

effectif depuis lors. Ce pays qui ne compte pas trois millions d'habitants, est ainsi, toute proportion gardée, à la tête de l'internationale syndicale. Pour l'égaliser, les grands pays qui ont 40, 50, 60 70 et 100 millions d'habitants devraient avoir de 6 à 7 millions de syndiqués, ce qui n'est pas le cas. Le travail de propagande et d'organisation est encore immense jusqu'à ce que le prolétariat mondial forme une organisation économique complète et bien unie!

Espagne. — L'Union générale des travailleurs espagnols groupe, à ce jour, 89,601 membres répartis en 468 sections. Les provinces qui comptent le plus d'affiliés sont: Madrid, 27,844; Oviedo, 15,253; Biscaye, 6528; Cordoue, 6363; Murcie, 5394.

L'important Syndicat de l'Aiguille de Valence, qui compte 1510 ouvrières, publie son rapport annuel. L'organisation professionnelle s'est développée par la création d'une caisse de prévoyance affiliée à celle de Madrid, en outre des mutualités, caisses dotales, office de placement, coopératives, écoles du soir, etc. Le syndicat continue à se préoccuper activement de la réglementation des ateliers.

La Société minière de la Vieille-Montagne, à Santander, la seule entreprise en Espagne, qui accorde à ses ouvriers une participation dans les bénéfices sous la forme d'une attribution de 12 pour cent, a réparti, pour le dernier exercice, à ses collaborateurs, employés et ouvriers, une somme de 125,000 piécettes.

— La Fédération des employés de commerce mène une campagne active pour faire aboutir le projet de loi réglementant la journée de travail et compléter les dispositions de loi sur le repos du dimanche. Elle se préoccupe également du contrat de travail et des retraites ouvrières. Elle a décidé d'entretenir d'étroites relations avec la minorité socialiste de la Chambre des députés.

Angleterre. — Au congrès des Trade-Unions qui s'est ouvert le 2 septembre dernier à Derby, le président Ogden a annoncé que les délégués présents représentaient 4,531,985 membres. Au cours d'un discours; le président a déclaré que la conférence internationale du travail serait d'un grand secours pour la conclusion d'une paix démocratique et durable. Malgré l'horreur et l'aversion causée par les actes inhumains comme le coulage du *Lusitania*, du navire hôpital *Llandovericastle*, l'exécution de Miss Cavell et de celle du capitaine Fryatt, notre but doit être de nous réunir comme moyen de régler les conflits. Pour ces motifs, Ogden se déclare en faveur de l'internationalisme des ouvriers du monde.



Bibliographie

Schweiz. Gewerkekalendar pro 1919. Preis in Leinwand Fr. 2.50, in Leder Fr. 3.—. Verlag Buchdruckerei Büchler & Co. in Bern.

Schweizerischer Notizkalendar, Taschennotizbuch für jedermann. XXVII. Jahrg. 1919. 160 Seiten 160. Preis in hübschem, geschmeidigem Leinwandeinband nur Fr. 1.40. Druck und Verlag von Büchler & Co. in Bern. Durch jede Buch- und Papierhandlung zu beziehen.

Ein vorzüglich eingerichteter, gefälliger und billiger Kalender ist der Schweiz. Notizkalendar. Nebst 142 gut eingeteilten Seiten für Tages-, Kassa- und andere Notizen enthält er das Wichtigste, das jedermann stets gerne bei sich trägt. Wer diesen praktischen, wirklich unentbehrlichen Kalender einmal gehabt hat, wird denselben alljährlich wieder bestellen.

